



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

2^{ème} COURSE DE COTE DE SOUHIERES VHRS

06 et 07 JUIN 2026

Le présent règlement particulier complète le règlement standard des montées historiques

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE ROYE AUTO SPORT, organise le 06 et 07 JUIN 2026 avec le concours de la Mairie de MELISEY sous le patronage de la Ligue Bourgogne Franche-Comté
Une compétition automobile régionale dénommée : 2^{ème} Course de Côte Régionale de SOUHIERES VHRS à MELISEY

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue Bourgogne Franche-Comté sous le numéro en date du -----, et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation numéro en date du

Visa Ligue Régionale Bourgogne Franche-Comté

VISA
LIGUE B.F.C.04

n° 28-178
du 23/02/26



Organisateur technique

Nom : Mr CHARTON Aurélien – Président ASA ROYE AUTO SPORT - licence 0421/176477

Adresse : 9 Rue des champs – 70270 LA LANTERNE ET LES ARMONTS

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre Ier des prescriptions générales édictées par la FFSA

ARTICLE 1. ORGANISATION

1.1. OFFICIELS

▪ Directeur de Course	M.GALLAIRE Christophe	Licence n°242385
▪ Président du Collège des Commissaires Sportifs	M.CONDAMIN Claude	Licence n°122813
▪ DC exclusivement dédié à la surveillance des temps	M.SICHLER Jean-Jacques	Licence n°17673
▪ Chargés des relations avec les concurrents (CS)	Mme. REVERCHON Martine	Licence n°14505
▪ Chargé des Commissaires de route	M.DUCHENE Olivier	Licence n°214091
▪ Commissaire Technique	M. GERARD Jean-François	Licence n°136207
▪ Médecin	M. WIEDENKELLER Michel	Licence n°14626
▪ Chronométrateurs	Mme. FAIVRE Sylvie	Licence n°11039
	Mme. JEDREK Sabine	Licence n°317059

1.2. HORAIRES

Clôture des engagements	Mardi 02 Juin 2026 minuit
Publication de la liste des engagés	Jeudi 04 Juin 2026
Vérifications administratives	Samedi 06 juin 2026 de 13h30 à 18h00, sur la route de SOUHIERES - RD97 à MELISEY – point restauration
Vérifications techniques	Samedi 06 juin 2026 de 14h00 à 18h30, sur le parc d'assistance, rue du stade et route de SOUHIERES - RD 97 – point restauration
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais	Dimanche 07 Juin 2026 à 8h00.
Briefing des commissaires	Dimanche 07 juin 2026 à 07h10 sur la ligne de départ.
1 Montée Essai non chronométrée optionnelle	Dimanche 07 juin 2026 à partir de 07h30 – 08h45
1 Montée Essai chronométrée	Dimanche 07 juin 2026 à partir de 08h45 – 10h30
Briefing des pilotes	Dimanche 07 juin 2026 à 07h15 sur la ligne de départ
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course	Dimanche 07 juin 2026 après les essais
Parution du règlement	Lundi 27 Avril 2026
1 ^{ère} réunion du collège des commissaires sportifs	Samedi 06 juin 2026 à 19h15
Course	
1 ^{ère} montée	à partir de 10h30
2 ^{ème} montée	à partir de 13h00

3 ^{ème} montée	à partir de 15h00
Site internet	http://asaroyeautosport.fr
Affichage des résultats provisoires	après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé
Podium	Dimanche 07 juin 2026, 30 minutes après l'heure d'affichage des résultats
Remise des prix	Dimanche 07 juin 2026, 30 minutes après l'heure d'affichage des résultats au point restauration de la Course

1.3. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le 06 juin 2026 de 13h30 à 18h00, sur la route de SOUHIERES RD97 à MELISEY – point restauration

Vérifications techniques le 06 juin 2026 de 14h00 à 18h30, sur le parc d'assistance, rue du stade et route de SOUHIERES - RD 97 à MELISEY – point restauration

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le samedi 06 juin 2026 à 18h30. Sauf sur demande écrite (**cas exceptionnel motivé**) à l'appréciation de l'organisateur le dimanche 07 juin 2026 de 6h30 à 7h00

1.3.1. Les documents suivants doivent être présentés aux vérifications administratives :

- permis de conduire,
- certificat d'immatriculation de la voiture.
- « laissez-passer » de véhicule pour parcours de régularité historique FIA ou de son PTH FIA ou FFSA, ou de son passeport technique,
- licences en cours de validité ou Titre de Participation.

En cas de non-présentation de ces documents, les commissaires sportifs pourront prononcer toute pénalité allant jusqu'au refus de départ.

Elles portent sur la vérification de la marque, du modèle et du millésime de la voiture, ainsi que sur le bon état des pneumatiques, sur la vérification du niveau de liquide de frein et sur la fixation de la batterie.

Un extincteur (capacité de 2 kg minimum) en cours de validité est obligatoire, tout comme la présence de ceintures de sécurité et/ou de harnais pour les voitures en étant équipés d'origine (postérieur au 01/09/1967), d'un gilet fluorescent ainsi que d'un triangle de pré-signalisation.

ARTICLE 3. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1. Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

STEVENOT JUSTINE,
5 chemin des Lapierres,
70270 SAINT BARTHELEMY
Mail : asaras70@gmail.com

Jusqu'au 02 Juin 2026 à 24 heures.

Les droits d'engagement sont fixés à 340 €, réduits à 100 € - 80 € membre ASA ; Titre de Participation 65 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Groupement d'engagement par 5 mini = 80,00 €

5 € par partant seront reversés à la ligue pour l'établissement du challenge commissaires en fin d'année. Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des droits d'engagement.

3.1. CONCURRENTS ADMIS

3.1.1. En régional, une même voiture pourra être utilisée successivement par 2 pilotes maximum (double monte).

3.4. EQUIPAGES

Il n'y aura qu'une personne à bord de chaque voiture, aussi bien pendant les essais que pendant la course.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 30

Une course de côte historique de régularité sportive est ouverte aux voitures des catégories suivantes :

- Voitures éligibles (périodes et classes) jusqu'au 31/12/1990 telles que définies dans l'annexe K du code sportif de la FIA.

Equipements de sécurité : homologués ou ayant été homologués.

- Voiture de Tourisme de série, conformes à la législation routière en France, construites jusqu'au 31 décembre 1996.
- Voitures de Grand Tourisms de série (GT), conformes à la législation routière en France, construites jusqu'au 31 décembre 1996.

4.2. EQUIPEMENTS

4.2.1 PNEUMATIQUES

Les pneumatiques utilisés seront marqués E ou DOT par le manufacturier.

Le retailage des pneumatiques est interdit.

4.2.2. EQUIPEMENTS DE SECURITE

Un casque adapté à la pratique du sport automobile est obligatoire. (Minimum la norme CE)

Le port de vêtements recouvrant entièrement les bras et les jambes **ainsi que des chaussures fermées** est obligatoire.

Les matières particulièrement inflammables (nylon ...) sont prohibées.

Toutes les voitures doivent être conformes à la législation routière française.

4.4. MESURES ET DISPOSITIF DE SECURITE

Une ambulance, un médecin, une dépanneuse au départ de la montée et des postes de commissaires, sont prévus.

ARTICLE 6. SITES et INFRASTRUCTURES

6.2. RECONNAISSANCES

Les reconnaissances sont interdites.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA DEMONSTRATION

7.1. BRIEFING

Un briefing pour les commissaires sera organisé le dimanche 07 juin 2026 à 07h10 sur la ligne de départ par le Directeur de Course.

Un briefing oral sera obligatoirement organisé par le Directeur de Course le dimanche 07 juin 2026 à 07h15 sur la ligne de départ et à cette occasion un briefing écrit sera remis aux équipages contre émargement.

PHASE DE DEMONSTRATION

La course de côte VHRS de SOUHIERES a le parcours suivant **Montée de SOUHIERES sur RD 97**

La course se déroulera en **Trois montées**.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Départ : vers stade sur RD 97

Arrivée : Sur la route avant croisement des GUIDONS

7.2. ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essai de bout en bout.

7.3. COURSE

7.3.2. La procédure de départ est précisée dans le règlement particulier. Les départs de la course et des essais seront espacés à la discrétion du Directeur de Course sans toutefois être inférieurs à 30 secondes. Pour les essais et la course, le temps Haut partira en premier suivi du temps Intermédiaire et temps Bas.

7.3.4. ZONE DE REGULARITE

Il y aura au minimum 2 montées d'essais officiels et 2 ou 3 montées de course.

Pour être admis à participer à la course, les pilotes devront, après les montées d'essais, communiquer à la Direction de Course, le temps qu'ils auront choisi parmi les moyennes proposées par l'organisateur, Quatre options de temps seront proposées :

- Un temps haut
- Un temps intermédiaire
- **Un temps modéré**
- Un temps bas

Les pilotes doivent parcourir les montées de régularité dans le temps qu'ils auront choisi.

Pour des raisons de sécurité, le Directeur de Course pourra augmenter les temps, notamment en fonction des conditions météorologiques. Il pourra également prévoir **de descendre** les temps.

En cas de diminution de plus de 10% de son temps le concurrent encourt :

- 1^{ère} infraction : le Collège des Commissaires Sportifs sanctionnera par une pénalité financière de 160 €
- 2^{ème} infraction : le Collège des Commissaires Sportifs signifiera la disqualification.

Le concurrent ne devra pas effectuer de ralentissement ou d'arrêt durant la zone de régularité.

Les commissaires en postes intermédiaires pourront être désignés comme Juges de faits pour constater ce type infraction, ils devront remettre un rapport, pour chaque constat à la direction de course.

Une classification sur la base des temps réalisée par les pilotes sera établie de la façon suivante :

Chaque seconde ou fraction de seconde en dessus ou en dessous du temps choisi entraînera une pénalité de même valeur.

Toutes les pénalités seront exprimées en minutes et secondes.

L'arrivée sera jugée lancée.

ARTICLE 8. RECLAMATIONS

Aucune réclamation ne sera admise.

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les essais

Les essais, étant considérés comme des " zone d'étalonnage", ne seront pas pris en compte pour le calcul des classements.

Pour l'épreuve

L'épreuve se déroulera en 3 montées.

Pour une épreuve à 2 montées de course le classement sera établi sur la meilleure montée.

Pour une épreuve à 3 montées de course le classement sera établi sur les 2 meilleures montées.

Le classement général sera fait pour chaque moyenne.

- *Moyenne haute*
- *Moyenne intermédiaire*
- *Moyenne modérée*
- *Moyenne basse*

A titre d'information le classement, toutes moyennes confondues pourra être affiché à la fin de l'épreuve.

En cas d'exæquo les concurrents seront départagés *suivant* :

- ***Le nombre de montées remportées,***
- ***Le meilleur résultat dans la 1^{ère} montée,***
- ***Le meilleur résultat dans la 2^{ème} montée,***
- ***etc...***

ARTICLE 10. PRIX

La remise des trophées (coupes et/ou bouquets) aura lieu le dimanche 07 Juin 2026 à 19 Heures au Point Restauration / Pré-grille